

TARIFS ET BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

NEGOCIATION IMMOBILIERE

Confiez la vente de votre bien immobilier à un notaire

Les honoraires de négociation immobilière sont fixés à :

PRIX DE VENTE TTC	Honoraires de Négociation TTC
de 0 à 40 000 € TTC	2 000 € TTC
de 40 001€ à 500 000 € TTC	5,00 % TTC du prix de vente
de 500 001 à 600 000 € TTC	4,00 % TTC du prix de vente
de 600 001 à 700 000 € TTC	3,00 % TTC du prix de vente
Au-delà de 700 000 € TTC	2,50 % TTC du prix de vente

Tranches non cumulatives

IMMO-INTERACTIF

Le service de vente immobilière en ligne des notaires de France

Les honoraires de l'immo-interactif sont fixés à :

PRIX DE VENTE TTC	Honoraires de Négociation TTC
de 0 à 40 000 € TTC	2 000 € TTC
de 40 001€ à 500 000 € TTC	5,00 % TTC du prix de vente
de 500 001 à 600 000 € TTC	4,00 % TTC du prix de vente
de 600 001 à 700 000 € TTC	3,00 % TTC du prix de vente
Au-delà de 700 000 € TTC	2,50 % TTC du prix de vente

Tranches non cumulatives

EXPERTISE IMMOBILIERE

Obtenir le prix de sa maison par un expert immobilier agréé : Sur Devis



**OFFICE DE ME BENOIT CODACCIONI & FREDERIC CODACCIONI NOTAIRES
A EYGUIERES**

30 Avenue Saint Vérédème BP 31 13430 EYGUIERES

Tél. : 04 90 59 81 30 | Fax : 04 90 59 86 52